



FORMATION PROFESSIONNELLE

PARIS LE 8 OCTOBRE 2013

Le Code civil au service de l'ingénierie patrimoniale...

**Une journée de formation (durée = 7 heures)
animée par quatre intervenants prestigieux.**



MICHEL GRIMALDI

**PROFESSEUR AGREGÉ DES UNIVERSITÉS
PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS**



HERVE LECUYER

**PROFESSEUR AGREGÉ DES UNIVERSITÉS
PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS**



REMY GENTILHOMME

**NOTAIRE ASSOCIÉ À RENNES
PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ**



PASCAL JULIEN SAINT AMAND

**NOTAIRE ASSOCIÉ À PARIS
PRÉSIDENT DU GROUPE ALTHEMIS**

Formation professionnelle

Durée = 1 jour (7 heures)

Lieu de la formation = ESPACES DIDEROT, 10 rue Traversière 75 012 PARIS

Public concerné =

CGPI;
CGP de banque et compagnie d'assurance ;
Notaires ;
Experts comptables ;
Avocats

Objectifs de la formation =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 300 € (Trois cent euros HT), TVA à 19,6% en plus, soit 358,80 € TTC.
Ce prix comprend, la participation à la formation, la remise des supports d'intervention, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation, ainsi qu'une attestation de présence sera remise aux participants.



MICHEL GRIMALDI

**PROFESSEUR AGREGÉ DES UNIVERSITÉS
PARIS 2 PANTHEON-ASSAS**

LES LIBÉRALITÉS

Comment donner aujourd'hui ? Sécurisation et optimisation

- I Les libéralités trans-générationnelles**
- II Les libéralités graduelles et résiduelles**
- III Mandats et clauses particulières**
- IV Comment dissocier le pouvoir de la propriété ?**

Pour chacun des points, seront analysées, les difficultés d'application et l'actualité jurisprudentielle.

L'ASSURANCE-VIE



HERVE LECUYER

**PROFESSEUR AGREGÉ DES UNIVERSITÉS
PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS**

Assurance-vie : Gestions combinées d'un contrat et d'un actif

- I L'assurance-vie est un contrat**
 - A. Analyse de la relation souscripteur-assureur**
 - B. La stipulation pour autrui : le tiers bénéficiaire**

- II L'assurance-vie est un actif**
 - A. Une utilité commune à tous les actifs : l'assurance-vie, outil de garantie**
 - B. Un traitement propre à cet actif : l'assurance-vie et le droit patrimonial**



REMY GENTILHOMME

**NOTAIRE ASSOCIE A RENNES
PROFESSEUR ASSOCIE A L'UNIVERSITE**

LA TRANSMISSION ENTRE VIFS DES TITRES SOCIAUX

I Les aspects juridiques

A Le respect des conditions de forme

- L'authenticité obligatoire
- L'authenticité facultative

B Le choix des règles de fond

- Le choix de la qualification principale
 - Le maintien de l'égalité
 - La rupture de l'égalité
- Le choix des modalités accessoires
 - Le choix de l'objet donné
 - La reprise de titres donnés
 - La retransmission des titres donnés
 - La gestion des titres donnés

C La spécificité des modalités de transmission

- Le respect des procédures d'agrément
- Le respect des pactes d'associés
- Le respect des procédures en matière de cotation

II Les aspects fiscaux

A Le particularisme de l'enregistrement

- La sécurisation de la valeur transmise
- L'étalement du paiement des droits

B La neutralisation de l'impôt sur la plus-value

- Le fondement constitutionnel de la neutralisation
- Les limites jurisprudentielles de la neutralisation

DEMEMBREMENT DE PROPRIETE



PASCAL JULIEN SAINT AMAND
NOTAIRE ASSOCIE A PARIS
PRESIDENT DU GROUPE ALTHEMIS

Le couple et le démembrement de propriété

Introduction

- Aperçu international,
- Démembrement fiscal et démembrement économique : nue-propriété, usufruit et usufruit successif

I Démembrement de propriété et immobilier : nouveaux contours et nouvelles stratégies avec le nouvel article 13.5 du CGI

- A) Aspects juridiques
- B) Aspects fiscaux
 1. Définition du périmètre d'application
 2. Nouvelles stratégies et risques d'abus

II Démembrement de propriété et droits sociaux

- A) Aspects juridiques
 - 1°) Prérogatives de gouvernement
 - 2°) Droits et obligations financiers
 - 3°) Apport de droits démembrés et modalités de rémunération de l'apport
- B) Aspects fiscaux
 - 1°) Société semi-transparente
 - 2°) Société semi-transparente

III Démembrement de propriété et assurance-vie

- A) Aspects juridiques
 - 1°) Démembrement à l'entrée
 - 2°) Démembrement à la sortie

B) Aspects fiscaux

1°) Contrats démembés et retraits

- a) Les points d'incertitude
- b) Les solutions

2°) Clause bénéficiaire démembée

- a) Optimisation des abattements
- b) L'imposition de l'usufruit
- c) L'imposition de l'usufruit successif.

LE LIEU DE LA FORMATION

A 200 mètres de la gare de LYON



**Espaces Diderot
(CFPN)
10 rue Traversière –
75012 Paris**

Tel : 01 40 26 40 00



**Gare de Lyon et
d'Austerlitz**

RER A et D

Métro : Ligne 1 station
Gare de Lyon (sortie 1 –
Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de
Lyon (Sortie 13 – Rue Van
Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63
/ 65 / 87 / 91

Parkings : Lyon-Diderot /
198 Rue de Bercy
Effia / 2 rue Traversière



Le Code civil au service de l'ingénierie patrimoniale...

PARIS 8 OCTOBRE 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

FAC Jacques DUHEM

Résidence les Angéliques - 6 bis place du Postillon 63500 ISSOIRE

Participant

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera(ont) à la formation "Le Code Civil au service de l'ingénierie patrimoniale" qui aura lieu à **PARIS le 8 OCTOBRE 2013**.

Facturation

Entreprise/Société
SIRET
Adresse
CP - VILLE

Règlement

Chèque

Virement sur le compte*

Montant TTC = 358,80 €
(Soit 300 € HT et 58,80 € TVA à 19,6%)

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION : L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem
Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE
jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com
Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne